



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-092

**FRIGO PARTAGE : CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS MJC CENTRE VILLE,
TOURNESOL ET AMICALE LAÏQUE DE LA GLACIERE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs: Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative et Cohésion sociale, Adjointe de quartier, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles. Avec l'objectif de poursuivre ces actions de réduction des déchets dans les restaurants scolaires, la ville souhaite s'inscrire dans un nouveau projet de mise en place de frigos partagés dans plusieurs quartiers de la ville à partir de la rentrée scolaire 2021.

Ce projet a pour objectifs de :

- Participer à la limitation du gaspillage alimentaire en proposant de récolter et redistribuer des denrées non consommées et destinées à être jetées
- Redistribuer à l'attention d'un public varié des denrées consommables
- Economiser les ressources et diminuer les déchets.

Il consiste ainsi à récolter les repas non servis mais encore consommables des offices de restauration scolaire et de les redistribuer via les frigos partagés, situés à proximité des centres sociaux de la ville.

Les centres sociaux constituent des lieux de proximité, identifiés et privilégiés pour l'installation de frigos solidaires. La proximité géographique de ces centres sociaux avec les écoles dans les différents quartiers de la ville peut ainsi permettre d'alimenter les frigos partagés facilement, en ayant recours ou non à un transporteur.

Ce projet s'appuie sur le même système que le frigo « zéro gaspi » mis en place par la MJC CL2V en partenariat avec le CREPAQ (Centre de Ressources Ecologiques et Pédagogiques de Nouvelle Aquitaine) dans le quartier de Bourran. Le frigo est alimenté 2 fois par semaine de reliquats de repas servis sur les écoles Bourran maternelle et Bourran élémentaire. Les denrées récoltées à la fin du service de restauration le midi, sont déposées dans le frigo par l'atelier reménagement, via un triporteur électrique.

Au-delà de la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce projet valorise l'action solidaire de la ville via la redistribution de repas équilibrés et qualitatifs auprès d'un public souvent en situation de précarité alimentaire.

A ce jour, 5 structures souhaitent s'engager dans le projet : l'association Tournesol, l'Amical Laïque de la Glacière, Le Puzzle, Arts et loisirs d'Arlac et la MJC Centre-ville.

Il est donc proposé d'établir une convention avec ces associations pour fixer les modalités de cession des aliments, les conditions d'hygiène et de santé et la responsabilité des deux parties dans le cadre de ces dons alimentaires.

Le projet est entièrement financé par la ville Mérignac qui met à disposition les frigos prêts à l'emploi, ainsi que tout le matériel d'entretien. La collecte hebdomadaire des denrées dans les écoles est également prise en charge par la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes des conventions de cession d'aliments telles que proposées ci-jointes ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations précitées ainsi que tout document relatif à ce projet de don, collecte et mise à disposition de denrées alimentaires pour les frigos partagés ;

ARTICLE 3 : d'autoriser toute autre convention de collecte et de transport dans le cadre de l'opération «Frigo partagé».

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a horizontal line that extends to the left. A vertical line descends from the end of the signature, forming a stylized 'I' or 'L' shape.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.